

Assemblée générale ordinaire 2024

30 mars 2024



Programme de la journée



- ▶ 10H00 : présentation des rapports annuels
- ▶ 12H30 : pause repass
- 14H00 : présentation de la réforme des statuts
- 15H30 : présentation des candidatures pour le CA
- ▶ 16H00 : clôture du scrutin à distance
- 16H10 : scrutin physique suivi du dépouillement
- ▶ 17H30 : fin et rangement



Sommaire



Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chaled

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

Membres de Libre en Communs





- Évolution du nombre de membres en hausse :
 - janvier 2023 : 46 membres
 - décembre 2023 : 55 membres

Conseil d'administration



- Le CA a été élu le 3 juin 2023
- ► Il comprenait :
 - Julian Barathieu (président)
 - Adrien Bourmault (trésorier)
 - Cyrille Louarn
 - Claudia Ma (secrétaire adjointe)
 - Christian Momon
 - démission le 8 septembre 2023
 - Jean Sirmai (secrétaire)



Contrôle du statut d'intérêt général





- Août 2023 : réception d'un recommandé de la DGFIP
 - amende d'un montant élevé pour retard?!
 - surprise : éligible à l'IS?!
- Septembre 2023 : réponse à la DGFIP
 - rappel de notre statut
- Octobre 2023 : déclaration du montant de dons perçus en 2022 et résolution

Rencontres et échanges



- Rencontres LeC à Paris
 - ▶ Bar Commun (Marcardet), le 2e vendredi du mois
 - ▶ 2023 : 12 occurences avec 4 à 6 personnes
- Échanges publics à distance
 - audio.a-lec.org (mumble)
 - xmpp.a-lec.org
 - salon principal:xmpp:a-lec@salons.a-lec.org
 - salon membres:xmpp:membres@salons.a-lec.org
 - etc
- Déplacements/évènements
 - ateliers sur les communs (Odile puis Paul Sanders)
 - 40e anniversaire de GNU à Biel/Bienne



Générosité du public





- Dons récoltés par le trésorier avec Comcom et Commécénat
- Des dons en nature et en numéraire
 - ▶ 9 700 € en numéraire
 - 2 177 € en nature
 - ▶ 15 personnes distinctes
 - (détails dans le rapport financier)
- ► MERCI!

Position FDN/FFDN/FSFe



- Partenaires naturels proches, valeurs partagées
 - La FSF est notre partenaire le plus proche
 - La FSF et la FSFe se rapprochent
 - Notre attitude a été de favoriser les synergies







Partenariat avec la Free Software Foundation





- contact quasi-quotidien
 - actualités, problèmes légaux, historiques, coopérations, projets...

Feuille de route pour 2024



- meilleure parité homme/femme
- favoriser les dialogues et interactions en présence
- poursuivre les rencontres mensuelles
- trouver une solution de collecte du bénévolat
- poursuivre et étendre les demandes de financement

Sommaire



Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chaled

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

Présentation



- créée en 2021 et gérée par Adrien (neox), chargée de maintenir l'infrastructure (serveurs)
- membres en 2023 :
 - Adrien (neox), actif
 - Christian (cpm), démission en septembre
 - Cyrille (echolib)
 - Nicolas-Alexandre
 - Guillaume (Sparthéon)
 - Laurent (LaurentP), actif
 - Denis (GNUtoo)
- xmpp:cominfra@salons.a-lec.org
- https://forge.a-lec.org/cominfra



Résumé de lactivité en 2023







- consolidation des acquis et progrès
- arrivée de LaurentP, participations de Nicolas-Alexandre et Denis
- revue de la documentation (WIP!)
- site de Fontainebleau
 - mise en service et exploitation pour redondance
 - problèmes matériels
- panne de Gisors (et décommissionnement en attendant)
- revue du système de sauvegarde, commencé par Cpm et finalisé par neox

Résumé de lactivité en 2023 (2)



- consommation énergétique?
- stage de 3 mois pour Guillaume, 2e année cycle ingé
 - serait pratique de récupérer les infos de conso automatiquement
 - ▶ faire ça en libre
- panne de Gisors (et décommissionnement en attendant)
- travail efficace mais pas abouti
- finalisation en 2024



Résumé de lactivité en 2023 (3)







- chantier Forgejo
- chantier FSDG (machines physiques)
- GNU Boot sur les machines
- maintien des services internes (e.g XMPP)
- catastrophe en novembre
 - problème de réplication et perte de données
 - heureusement les sauvegardes fonctionnaient (presque)
 - rétabli en 3 jours

Recrutement



- on recrute!
 - maintenir l'infra c'est :
 - gérer des services, des machines, des sites
 - documenter, réfléchir, expérimenter, améliorer
 - inventer!
 - enjeux:
 - liberté de la totalité du logiciel
 - documentation du matériel
 - sécurité
 - mise à jour permanente
 - les débutantes et débutants : bienvenue!
 - temps régulier et fixe, même si faible
 - besoin de gens pour mail, toot, machines physiques et migrations FSDG





Feuille de route pour 2024



- nouvelle version du site web de Libre en Communs, en lien avec Comcom et le projet
 Tyto
- migration des machines virtuelles vers Trisquel
- mise en production d'une nouvelle machine à Fontainebleau
- restructuration du site de Gisors
- mesure automatique de la consommation énergétique
- renforcer la supervision de linfrastructure
- continuer la refonte de la documentation
- recruter!

Sommaire



Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chalec

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

Présentation



- réée en 2021, gérée par Cpm puis neox
- six service ouverts
- membres:
 - Adrien (neox)
 - Christian (Cpm)
 - Cyrille (echolib)
 - Nicolas-Alexandre
 - Laurent (LaurentP)
 - Jérôme (Human)
 - Estelle



Résumé de l'activité en 2023



- année peu productive, restée sur les acquis de 2022
- maintenance des services ouverts :
 - audio, ctrlv, forge, libreverse, pad, xmpp
- quelques services proches de l'ouverture
- le nombre de personnes utilisatrices est modeste
 - sauf pour ctrlv et xmpp (82 -> 304 et 1400 appels/mois)
 - préparation de l'ouverture de nuage, toot, video, visio et petition

Sortie du collectif CHATONS



- la charte CHATONS a évolué
- changements forts sur l'éthique et la transparence
 - exceptions pour utiliser du non libre
 - exceptions pour infrastructures non éthiques
- décision des membres de quitter le collectif
- d'autres structures ont ait de même
 - discussions en cours mais pas abouties en 2023



Permanences



- s'occuper du Chalec demande du temps et de la motivation
- nécessaire d'être régulier
- permanences organisées pour cela les lundis 20H30 23H

Recrutement



- Chalec recrute!
- mettre à disposition des services veut dire :
 - tester
 - surveiller
 - valoriser
- pas indispensable d'être informaticienne ou informaticien!
- besoin de compétences humaines et organisationnelles
- pas besoin de s'occuper de l'infra!
- avoir du temps fixe et régulier
- besoin de gens pour gérer la commission, administrer pad, co-administrer toot et visio, rédiger sur le site

Feuille de route pour 2024



- nous devons continuer à mettre en avant nos services libre et éthiques
- lls sont utilisés mais peu par rapport à l'effort
- ll faut mettre en avant notre singularité
- il faut communiquer!
- il faut recruter!

Sommaire



Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chaled

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

Présentation



- chargée de maintenir l'information et gérer les évènements
- Cpm était responsable, Cyrille et Claudia ont pris la suite
- les membres étaient :
 - Cyrille (echolib), publications et campagne de dons
 - Claudia, tenue de stands et dépliants
 - Adam (Damdam)
 - Odile, ateliers et rédaction article
 - Adrien (neox), rédaction des actus, conférences, tenue de stands, campagne de dons
 - Jérôme (jerome), tenue de stands, réunions mensuelles au Bar Commun
 - Christian (Cpm), gestion et rédactions d'actus

Activités



- 22 sous-projets, 3 campagnes, 9 évènements, 10 supports pub
- campagnes de dons, actus (en continu) et voeux
- évènements :
 - rencontres marseillaises
 - rencontres mensuelles
 - conférence XMPP à Bourbon lArchambault
 - capitole du Libre de Toulouse
 - ► fête de lHumanité
 - camp Chatons
 - Pas Sages En Seine (PSES)
 - journée des associations de Saint-Maur-des-Fossés
 - ournées du Logiciel Libre
- 442 pouets!

Évènements











Recrutement



- nous avons besoin de gens pour :
 - chroniques
 - rédaction
 - traitement d'images
 - gestion du fédivers
 - photographies
 - transcriptions
 - traductions
 - montage vidéo
 - animation ateliers/stands
 - conférences

Feuille de route pour 2024



- recruter!
- ► faire de la publicité sur Chalec
- couvrir les actus de LeC
- renouveler les supports de com'
- assurer la présence de LeC aux évènements
- réaliser des conférences

Sommaire



Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chaled

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

Présentation



- créée en 2022 et dédiée à la recherche de financement
- gérée par le tandem Jérôme et Samy
- les membres étaient Samy, Jérôme (jerome) et Adrien (neox)
- manque de temps bénévole en 2023, objectifs non atteints
- secondée par le CA et la Comcom pour la campagne de dons 2023

Campagne de dons



- ► 6 170 € récoltés
- communication fréquente et régulière (publications Fédivers)
- étalé sur 3 mois
- campagne très positive

Feuille de route pour 2024



- Trouver de nouvelles personnes pour apporter de lénergie dans la recherche de financement
- Rechercher des subventions publiques européennes ou françaises
- Développer le mécénat avec des institutions privées
- ▶ Établir un protocole déthique relatif à la provenance des fonds
- Organiser la campagne dappel à dons en 2024
- Développer les partenariats avec dautres structures du libre

Sommaire



Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chaled

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

Gem-graph



- activité continue et régulière, actif même si peu de résultats visibles
- suivi dans le salon Gem-graph (dev)
- principaux devs : Adrien (neox) et Jean (jean)
- principaux objectifs atteints : réécriture en C, lecture/écriture XML, images en OpenGL avec GTK4
- acquisition / maîtrise des outils : C, debug C, XML, OpenGL, GTK4
- projet complexe, retardé par lacunes de documentation de GTK4
- peu d'obstacles à une version PoC en 2024



GNL



- moyen de faire connaître de manière simple et accessible le logiciel libre et le matériel compatible
- lancé par Jérôme (jerome), destiné au grand public
- outil d'auto-formation pour non-spécialistes
- 24 fiches thématiques pour progresser à son rythme
- beaucoup de travail en 2022 mais pause en 2023
- manque de temps bénévole

Tyto



- littérateur libre développé en Python par Cyrille (echolib)
- fichiers textuels pour créer des pages web localement ou sur un serveur
- écriture de fichiers source étudiée pour une lecture accessible et visuellement aérée
- gestion "wip" permettant à une ou un admin de prévisualiser un site transitionnel
- site web de LeC prochainement finalisé en Tyto!
- code source sur https://forge.a-lec.org/ echolib/tyto-litterateur/



Sommaire



Rapport moral de l'exercice 2023

Vie associative

Commission infrastructure

Commission Chaled

Commission communication

Commission mécénat

Projets internes

Projets externes

GNU Boot





- maintenu par Denis (GNUtoo),Adrien (neox)
- pas soutenu directement par LeC
- utilisé dans l'infra de LeC
- mise à disposition d'une machine de compilation (pas encore beaucoup utilisée)



Sommaire



Rapport financier de l'exercice 2023

Trésorerie et patrimoine

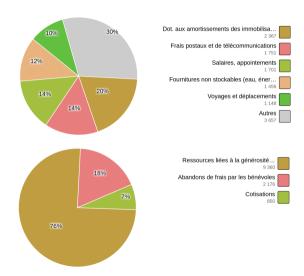
Budget

Compte de résultat

Toutes les écritures sont libellées en €.

Répartition charges et produits





Bilan





Association Libre en Communs — Bilan Exercice : Exercice 2023 (clôturé) — du 01/01/2023 — au 31/12/2023 Document généré le 03/03/2024

Actif

Passif

Matériel bureau et informatique	8 555,60	120
Amortiss.matériel de bureau, informatique	-2 367,84	
Chèques à encaisser	100,00	
Compte courant	4 485,92	
Caisse	868,60	
	Amortiss.matériel de bureau, informatique Chèques à encaisser Compte courant	Amortiss.matériel de bureau, informatique 2 2 367,84 Chèques à encaisser 100,00 Compte courant 4 485,92

П	120	Résultat de l'exercice (excédent)	11 337,02
		Résultat de l'exercice courant (excédent)	305,26

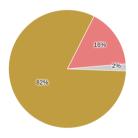
Total actif	11 642 20	

Total passif 11 642,28	В
------------------------	---

Toutes les écritures sont libellées en €.

Répartition des actifs







Sommaire



Rapport financier de l'exercice 2023

Trésorerie et patrimoine

Budget

Bilan budget 2023

Résultat



Charges		
	Prévisionnel	Réel
Matériel informatique	1 000,00 €	3 376,19 €
Cotisations assurance	324,93 €	335,91 €
Communication/publicité	2 000,00 €	963,56 €
Transports Frais de mission (hôtel, nourriture)	500,00 €	1 208,10 € 626,82 €
Poste Internet	1 368,00 €	134,06 € 1 751,23 €
Banque	350,00 €	307,39 €
Divers/frais de convivialité	500,00 €	345,81 €
Énergie	1 277,07 €	1 456,48 €
Salaires	0,00 €	1 701,00 €
Locations immobilières	0,00 €	266,00 €
Fournitures administratives	0,00 €	151,18 €
Totaux	7 320 00 6	12 622 72 6

Prévisionnel Réel

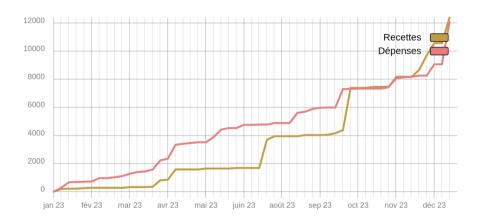
0.00€

-236.14 €

Produits		
	Prévisionnel F	Réel
Dons	6 500,00 €	9 360,79 €
Cotisations	820,00 €	850,00 €
Abandons de frais / dons en nature	0,00 €	2 176,80 €
	7,000,000	10007.50
	7 320,00 €	12387,59

Évolution recettes/dépenses





Évolution comptes





Charges fixes



- assurances: 400 €
- communication : 1 000 € (en baisse)
- ► frais bancaires: 350 €
- déplacements : 1 500 € (en augmentation)
- énergie : 1 500 € (facilement finançable par les bénévoles)
- connexion internet: 1 800 € (en augmentation)

Recettes fixes



cotisations: 850 €

> dons:9000€

Budget prévisionnel

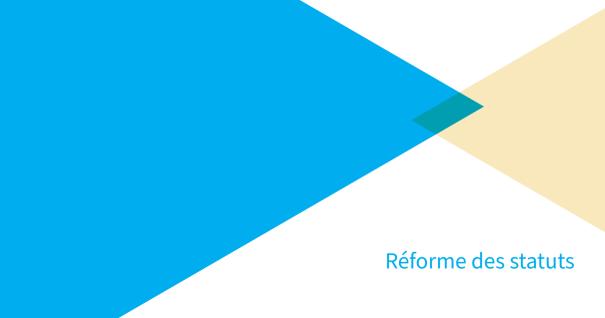


Cotisations assurance Communication/publicité Transports Frais de mission (hôtel, nourriture) Poste Internet Banque 44 10 10 10 11 10 11 11 11 11 11 11 11 11	
Cotisations assurance 44 Communication/publicité 1 00 Transports 1 00 Frais de mission (hôtel, nourriture) 50 Poste Internet 1 18 Banque 33	onnel
Communication/publicité 1 00 Transports 10 Frais de mission (hôtel, nourriture) 55 Poste 11 Internet 18 Banque 33	00,00€
Transports 1 0 Frais de mission (hôtel, nourriture) 5 Poste 1 Internet 1 8 Banque 3	00,00€
Frais de mission (hôtel, nourriture) Poste Internet Banque 5 18 38	€ 00,00
Poste 1! Internet 18 Banque 3:	00,00€
Internet 188 Banque 3	00,00€
Banque 3	50,00€
	00,00€
Discount (Control of Control of Control	50,00€
Divers/frais de convivialité 4	€ 00,00
Énergie 15	00,00€
Salaires	0,00€
Locations immobilières	0,00€
Fournitures administratives 2	50,00€

Produits	
	Prévisionnel
Dons	9 000,00 €
Cotisations	850,00 €
Abandons de frais / dons en nature	500,00 €

	Prévisionnel
Résultat	0,00

10 350,00 €



Modification de l'article I



```
0 -2.9 +2.9 00
        Il est fondé par :
                                                                       Il est fondé par :
      - - *Adrien Bourmault, demeurant au 5 rue Boissonade
                                                                      + - *Adrien Bourmault, demeurant a Pontault-Combault*
        77340 Pontault-Combault*
      -- *Jean Sirmai, demeurant au 13 rue Sully 94210 Sai
                                                                      + - *Jean Sirmai, demeurant & Saint-Maur-Des-Fossés*
        nt-Maur-Des-Fossés*
       - - *Julian Barathieu, demeurant au 7 rue Bover 75020
                                                                      + - *Julian Barathieu, demeurant a Paris*
         Paris*
  8
  9
        aux présents statuts une association régie par la l
                                                                       aux présents statuts une association régie par la l
        oi du 1er juillet 1901 et le
                                                                       oi du 1er juillet 1901 et le
        décret du 16 août 1901, avant pour titre *Libre en
                                                                       décret du 16 août 1901, avant pour titre *Libre en
        Communs* et pour sigle *a-lec*.
                                                                       Communs* et pour sigle *a-lec*.
....
```





0 -1,15 +1,17 00	
1 # Article II - Buts	1 # Article II - Buts
2	2
3 ▲ - L association a pour objet :	3 +L[association a pour objet :
4	4
5 de constituer une communauté autour des valeurs d u logiciel libre au sens de la Free Software Founda tion (FSF) et des	5 +- de constituer une communauté de débats et d'actio ns autour des valeurs
6 - communs ;	6 +du logiciel libre au sens de la Free Software Found ation (FSF) et des communs;
7 de proposer au grand public, conformément aux loi s en vigueurs, des ressources et services logiciels libres de façon	7 +- de proposer au plus grand nombre, conformément au x lois en vigueurs, des ressources
	8 +et services logiciels libres de façon
8 - transparente ("faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait"),	9 - transparente ("faire ce que l'on dit, dire ce que l'on fait"),
 9 - neutre (pas de surveillance a priori, pas de censure a priori), 	10 - neutre (pas de surveillance a priori, pas de censure a priori),
10 solidaire ;	11 + - solidaire (facilitation de l'accès et de l'apprentissage);
11 d'Offrir aux adhérents une infrastructure et un soutien technique pour leurs projets (e.g. hébergem ent de site internet ou	12 +- de proposer aux adhérents une infrastructure et u n soutien technique pour
12 - de code) ;	13 +leurs projets (e.g. hébergement de site internet ou de code);
13 un soutien financier pourra également être offer t, sur décision du Conseil d'administration, confor mément aux	14 +- un soutien financier pourra également être accord é par le Conseil d'administration,
- dispositions du Règlement intérieur, dans lequel fi gure la liste des projets soutenus financièrement.	15 +conformément aux dispositions du Règlement intérieu r, dans lequel figure la liste
	16 +des projets soutenus financièrement ainsi que les m otivations de ces accords.
15	17

Modification de l'article V



0 -1,7 +1,7 00	
# Article V - Composition de l'association	# Article V - Composition de l'association
2	2
3 L'association est composée de membres ordinaires qu	3 L'association est composée de membres ordinaires
i satisfont aux conditions	i satisfont aux conditions
4 _ décrites dans l'article six. Elle peut également co	4 🕂 décrites dans l'article six. Elle peut également
	mporter des membres d'honneur,
5 exemptés de cotisation, qui pourront être désignés	5 exemptés de cotisation, qui pourront être désigné
par le Conseil d'administration	par le Conseil d'administration
6 pour services rendus à l'association ou à ses valeu	6 pour services rendus à l'association ou à ses val
rs.	rs.
7	7





	@ -1,30 +1,36 @@		
1	-# Article XIII – Assemblée Générale Ordinaire	1	+# Article VIII – Assemblée Générale Ordinaire
2		2	
3	 - L'Assemblée générale ordinaire est constituée par l es membres ordinaires, 	3	+
4	 participants ou représentés. Elle se réunit sur con vocation du Président, toutes 	4	+L'Assemblée générale ordinaire est l'organe souvera in de Libre en Communs.
5	-les années civiles.	5	+Elle est constituée par les membres ordinaires, par ticipants ou représentés.
		6	Elle se réunit sur convocation de la Présidence, to utes les années civiles.
6		7	
7	Les convocations sont faites avec un délai de 15 jo urs par notification	8	Les convocations sont faites avec un délai de 15 jo urs par notification
8	individuelle indiquant le jour et le lieu de la réu nion, ainsi que l'ordre du	9	individuelle indiquant le jour et le lieu de la réu nion, ainsi que l'ordre du
9	jour dressé par le Conseil d'administration. Les me mbres ordinaires peuvent	10	jour dressé par le Conseil d'administration. Les me mbres ordinaires peuvent
10	-soumettre des points supplémentaires à l'ordre du j our jusqu'à 7 jours avant <mark>la</mark>	11	+soumettre des points supplémentaires à l'ordre du j our jusqu'à 7 jours avant
11	-tenue de l'Assemblée générale.	12	+ la tenue de l'Assemblée générale.
12		13	
13	L'Assemblée générale délibère exclusivement sur les questions portées à son	14	L'Assemblée générale délibère exclusivement sur les questions portées à son

Modification de l'article XIII vers VIII (2)



14	 ordre du jour ainsi complété. Les délibérations de l'Assemblée générale sont 	15	+ordre du jour ainsi complété. Les délibérations de l'Assemblée Générale sont
15	 -prises à la majorité simple des voix des membres, p articipants ou représentés. 	16	+prises à la majorité simple des voix des membres, p articipants ou représentés,
16	-En cas de partage, la voix du Président est prépond érante. Tout membre ordinaire	17	+à bulletin secret et avec tout moyen physique ou di stant garantissant la
17	-peut se faire représenter par un autre membre ordin aire ou un membre du Bureau	18	+sincérité du scrutin. En cas de partage, la Préside nce aura la responsabilité
18	 et muni d'un pouvoir comme précisé dans le règlemen t intérieur. 	19	🛨 de renvoyer à un scrutin ultérieur ou de statuer.
		20	+
		21	+Tout membre ordinaire peut se faire représenter par un autre membre ordinaire
		22	+ou un membre du Bureau et muni d'un pouvoir comme p récisé dans le règlement
		23	+intérieur.
19		24	
20	Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale de vra être composée d'au moins	25	Pour délibérer valablement, l'Assemblée générale de vra être composée d'au moins
21	 un tiers des membres ordinaires, participants ou re présentés, et de la totalité 	26	+un tiers des membres ordinaires, participants ou re présentés, et d'au moins deux
22	- des membres du Conseil d'administration. Dans le ca s oû le quorum ne serait pas	27	+tiers des membres du Conseil d'administration, non représentés. Dans le cas où
23	 atteint, une seconde Assemblée générale sera convoq uée et statuera valablement 	28	+ le quorum ne serait pas atteint, une seconde Assemblée générale sera convoquée
24	-sans règle de quorum, après un délai de 15 jours.	29	+et statuera valablement sans règle de quorum, après un délai de 15 jours.

Modification de l'article XIII vers VIII (3)



25		30	
26	Cette Assemblée générale annuelle entend puis appro	31	Cette Assemblée générale annuelle entend puis appro
	uve ou rejette le rapport qui		uve ou rejette le rapport qui
27	lui est présenté par le Conseil d'administration so	32	lui est présenté par le Conseil d'administration so
	rtant, ainsi que les comptes		rtant, ainsi que les comptes
28	de l'exercice précédent. Elle élit ensuite le nouve	33	de l'exercice précédent. Elle élit ensuite le nouve
	au Conseil d'administration		au Conseil d'administration
29	- suivant les modalités de l'article neuf.	34	+suivant les modalités de l'article X.
		35	+
30		36	

Modification de l'article XIV vers IX



	0 -1,8 +1,8 00		
1	-# Article XIV – Assemblée Générale Extraordinaire	1	+# Article IX – Assemblée Générale Extraordinaire
2		2	
3	L'Assemblée générale, convoquée de façon extraordin aire, délibère exclusivement	3	L'Assemblée générale, convoquée de façon extraordin aire, délibère exclusivement
4	sur les questions portées à son ordre du jour, dans les mêmes conditions que	4	sur les questions portées à son ordre du jour, dans les mêmes conditions que
5	l'Assemblée générale ordinaire, sur demande d'au mo ins un tiers des membres	5	l'Assemblée générale ordinaire, sur demande d'au mo ins un tiers des membres
6	- adressée <mark>au Président</mark> du Conseil d'administration o	6	+adressée à la Présidence du Conseil d'administratio
	u sur décision du Conseil		n ou sur décision du Conseil
7	d'administration.	7	d'administration.
8		8	

Modification de l'article IX vers X impliquant la suppres de l'article XII



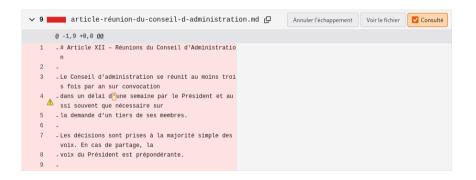
Modification de l'article IX vers X impliquant la suppres de l'article XII (2)



Modification de l'article IX vers X impliquant la suppres de l'article XII (3)



Modification de l'article IX vers X impliquant la suppres de l'article XII (4)







	@ -1,17 +1,19 @@		
1	-# Article X - Rôle des membres du bureau	1	+# Article XI - Rôle des membres du bureau
2		2	
3	 - Le Président convoque les Assemblées générales et l es réunions du Conseil 	3	+La Présidence convoque les Assemblées générales et les réunions du Conseil
4	-d'administration. II représente l'association dans tous les actes de la vie	4	+d'administration. Elle représente l'association dar s tous les actes de la vie
5	 civile et en justice. En cas d'absence, il est supp léé par un Vice-Président, 	5	+civile et en justice. En cas d'absence, elle est su ppléée par la Vice-Présidence,
6 7	s'il y a lieu.	6 7	s'il y a lieu.
8	 Le Secréta<u>ire</u> est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les 	8	+Le Secréta <u>riat</u> est chargé de tout ce qui concerne l a correspondance et les
9	archives. Il rédige les procès-verbaux des délibéra tions du Conseil	9	archives. Il rédige les procès-verbaux des délibéra tions du Conseil
10	d'administration et des Assemblées générales et en assure la transcription sur	10	d'administration et des Assemblées générales et en assure la transcription sur
11	 les registres. En cas d'absence, il est suppléé par un adjoint, s'il y a lieu. 	11	 +les registres. En cas d'absence, il est suppléé par le Secrétariat adjoint,
		12	+s'il y a lieu.
12		13	
13	 Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de 	14	+La Trésorerie est chargée de tout ce qui concerne 1 a gestion du patrimoine de
14	 l'association. Il effectue tous paiements et perçoi t toutes recettes sous la 	15	+l'association. Elle effectue tous paiements et perç oit toutes recettes sous la
15	 surveillance du Président. Il tient une comptabilit é régulière de toutes les 	16	+surveillance de la Présidence. Elle tient une compt abilité régulière de toutes
16	-opérations. En cas d'absence, il est suppléé par un adjoint, s'il y a lieu.	17	+les opérations. En cas d'absence, elle est suppléée par la Trésorerie adjointe,
		18	+s'il y a lieu.
17		19	

Déplacement de l'article XI vers XII



	0 -1,4 +1,4 00		
1	-# Article XI – Gratuité du mandat	1	+# Article XI <mark>I</mark> – Gratuité du mandat
2		2	
3	Les membres du Conseil d'administration de l'associ ation ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur	3	Les membres du Conseil d'administration de l'associ ation ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur
	sont conférées. Ils pourront		sont conférées. Ils pourront

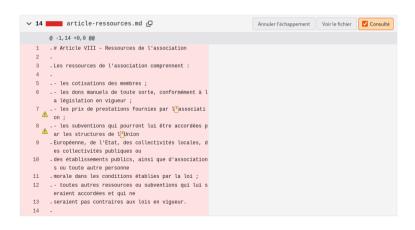


Modification de l'article XVI vers XIII impliquant la suppression de l'article VIII





Modification de l'article XVI vers XIII impliquant la suppression de l'article VIII (2)







	@ -1,6 +1,12 @@		
1	-# Article X <mark>VII</mark> - Règlement intérieur	1	+# Article X <mark>IV</mark> - Règlement intérieur
2		2	
3	Un règlement intérieur est établi par le Conseil d' administration. Ce règlement	3	Un règlement intérieur est établi par le Conseil d' administration. Ce règlement
4	est destiné à fixer les divers points non prévus pa r les statuts et utiles à la	4	est destiné à fixer les divers points non prévus pa r les statuts et utiles à la
5	-réalisation des objectifs de l'association.	5	+réalisation des objectifs de l'association. En cas de contradiction entre le
		6	+règlement intérieur et les présents statuts, les di spositions des statuts
		7	+priment sur celles du règlement intérieur.
		8	+
		9	+Les modifications éventuelles de ce règlement par l e Conseil d'administration
		10	+s'appliquent immédiatement, mais sont soumises à l' approbation de la prochaine
		11	+Assemblée générale annuelle.
6		12	

Création de l'article XV



0 -0,0 +1,38 00	
() -U,U 71,36 (Q)	+# Article XV - Votations + + + + + + + + + + + + + + + + + + +
	6 +votation en scrutin à bulletin secret, à la majorit é simple, par tout moyen 7 +distant en garantissant la sincérité. Le Conseil d' administration a pour 8 + responsabilité l'organisation de ce scrutin. 9 + 10 +Lorsque au moins un tiers des membres ordinaires de Libre en Communs le 11 +considérent nécessaire, ces membres peuvent décider de la tenue d'une votation.
	12 +Le Consell d'administration a pour responsabilité l 'organisation de ce scrutin. 13 + 14 +Le scrutin se déroule à bulletin secret, à la major ité simple, par tout moyen 15 +distant en garantissant la sincérité et doit être a nonce dans un délai d'un 16 +mois si toutefois son objet est jugé valable par le Conseil d'administration. 17 +
	18 +L'objet d'une votation est valable si l'objet du sc rutin :

Création de l'article XV (2)



```
+- respecte la législation en vigueur ;
    +- est conforme aux présents statuts :
     +- n'implique pas une modification statutaire :
    +- n'implique pas la dissolution de l'association.
24
    +Pour être conforme, le scrutin devra respecter les
      conditions suivantes :
26
    + - au moins la moitié des membres ordinaires doivent
      prendre part au vote. la
    +représentation n'étant pas admise ;
   - le scrutin doit être annoncé au moins un mois ava
      nt sa tenue effective
30
    +Dans le cas où ces obligations ne seraient pas atte
      intes, le scrutin est annulé.
32 +Son objet est reporté à la prochaine Assemblée géné
      rale ordinaire ou
    +extraordinaire, ou à une nouvelle votation.
34
    +Les décisions prises par votation s'appliquent immé
      diatement après la
36 + proclamation des résultats par le Conseil d'adminis
      tration. Elles ont la même
   +valeur que les décisions de l'Assemblée générale.
38 +
```

Création de l'article XVI



son activité par la 4 -constitution de commissions executives, dont la ation et la dissolution sont 5 -décidées par l'Assemblée générale. Ces commission sont définites par un nom et 6 +un périmètre d'action précis, et ne peuvent intei rer entre-elles. 7 + 8 +Toute personne membre de Libre en Communs peut pr oser la création d'une 9 +commission. 10 +-commission est dirigée par une personne mer e de l'association, nommée par 11 + Le Conseil d'Admanistration ou l'Assemblée gener e, sur proposition des membres. 13 +Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 -d'Administration avec une périodicité étable a c que début d'exercice. 15 + 16 + l'organisation interne du fonctionnement d'une ce ission est laissée à la	0 -0,0 +1,46 00	
3 + Libre en Communs organise les différents aspects son activité par la 4 + constitution de commissions exécutives, dont la cation et la dissolution sont 5 + décidées par l'Assemble genérale. Ces commission sont définies par un nom et 6 + un périmètre d'action précis, et ne peuvent inter rer entre-eelles. 7 + 8 + Toute personne membre de Libre en Communs peut proser la création d'une 9 + commission. 10 *** 11 + Toute commission est dirigée par une personne men de de l'association, nommée par 12 + Le Consell d'Administration ou l'Assemblée genéra e, sur proposition des mebbres. 13 + Cette personne, désignée responsable de la commison, rend compte au Consell 14 + d'Administration avec une périodicité étable à que début d'exercice. 15 + 16 + l'organisation interne du fonctionnement d'une crission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		1 +# Article XVI - Commissions exécutives
son activité par la 4 -constitution de commissions executives, dont la ation et la dissolution sont 5 -decidées par l'Assemblée genérale. Ces commission sont définites par un nom et 6 -un périmètre d'action précis, et ne peuvent inter rer entre-elles. 7 -+ 8 -Toute personne membre de Libre en Communs peut pr oser la création d'une 9 -tommission. 10 11 -Toute commission est dirigée par une personne men e de l'association, nommee par 12 -te Conseil d'Administration ou l'Assemblée genéra e, sur proposition des membres. 13 -Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 -d'Administration avec une périodicité établie à que début d'exercice. 15 -+ 16 -L'organisation interne du fonctionnement d'une ce ission est laissée à la 17 -discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 -à répondre des actions de la commission devant le		2 +
+ constitution de commissions exécutives, dont la cation et la dissolution sont 5 - declidées par l'Assemble genérale. Ces commission sont définies par un nom et 6 - un périmètre d'action précis, et ne peuvent inter rer entre-elles. 7 - Toute personne membre de Libre en Communs peut proser la création d'une 9 - commission. 10 - Toute commission est dirigée par une personne men e de l'association, nommée par 11 - Foute commission est dirigée par une personne men e de l'association, nommée par 12 - te Consell d'Administration ou l'Assemblée généra e, sur proposition des mebbres. 13 - cette personne, désignée responsable de la commison, rend compte au Consell 14 - d'Administration avec une périodicité étable à que début d'exercice. 15 - terminant de l'organisation interne du fonctionnement d'une commission est laissée à la 17 - discretion de ses membres, à condition que la peu nne responsable at capacité 18 - à répondre des actions de la commission devant le		3 +Libre en Communs organise les différents aspects de
ation et la dissolution sont + décides par l'Assemblée genérale. Ces commission sont définies par un nom et + un perimetre d'action précis, et ne peuvent inter rer entre-elles. + toute personne membre de Libre en Communs peut pr oser la création d'une - commission. - commission. - toute commission est dirigée par une personne me e de l'Association, nommée par + Le Conseil d'Administration ou l'Assemblée geners e, sur proposition des mebbres. - cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil - d'Administration avec une périodicité étable à ce que début d'exercice. - t'Organisation interne du fonctionnement d'une ce ission est laissée à la - discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité - a répondre des actions de la commission devant le		son activité par la
+ décides par l'Assemblée générale. Ces commission sont définies par un nom et 6 + un perimetre d'action précis, et ne peuvent inter rer entre-elles. 7 + 8 + Toute personne membre de Libre en Communs peut proser la création d'une 9 + commission. 10 + 11 + Toute commission est dirigée par une personne men e de l'association, nommée par 12 + le Consell d'Administration ou l'Assemblée génére, e, sur proposition des mebres. 13 + Cette personne, désignée responsable de la commison, rend compte au Consell 14 + d'Administration avec une périodicité étable à ce que début d'exercice. 15 + 16 + l'organisation interne du fonctionnement d'une ce ission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable des actions de la commission devant le		4 +constitution de commissions exécutives, dont la cré
sont definies par un nom et 4 + un périmètre d'action précis, et ne peuvent inter rer entre-elles. 7 + 8 + Toute personne membre de Libre en Communs peut pr oser la création d'une + commission. 10 + Toute commission est dirigée par une personne me e de l'association, nommée par 11 + Toute commission est dirigée par une personne me e de l'association, nommée par 12 + le Consell d'Administration ou l'Assemblée gener e, sur proposition des mebbres. 13 + Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Consell 14 + d'Administration avec une périodicité étable à que début d'exercice. 15 + 16 + l'organisation interne du fonctionnement d'une ce ission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + a répondre des actions de la commission devant le		ation et la dissolution sont
+un perimetre d'action precis, et ne peuvent inter rer entre elles 7 + 8 + Toute personne membre de Libre en Communs peut pr oser la création d'une 9 + commission. 10 + 11 + Toute commission est dirigée par une personne men e de l'association, nommée par 12 + Le Conseil d'Administration ou l'Assemblée généra e, sur proposition des membres. 13 + Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 + d'Administration avec une periodicité étable à c que début d'exercice. 15 + 16 + L'organisation interne du fonctionnement d'une ce ission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		5 +décidées par l'Assemblée générale. Ces commissions
rer entre-elles. 7 + 8 + Toute personne membre de Libre en Communs peut proser la création d'une 9 + commission. 10 ** 11 + Toute commission est dirigée par une personne membre de de l'association, nommée par 12 + le Consell d'Administration ou l'Assemblée générie, sur proposition des mebbres. 13 + Cette personne, designée responsable de la commison, rend compte au Consell 14 + d'Administration avec une périodicité étable à que début d'exercice. 15 + 16 + l'organisation interne du fonctionnement d'une consision est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		sont définies par un nom et
+ Toute personne membre de Libre en Communs peut proser la création d'une 9 + commission. 10 + 1 11 + Toute commission est dirigée par une personne men e de l'association, nommee par 12 + le Conseil d'Administration ou l'Assemblée genéra e, sur proposition des membres. 13 + Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 + d'Administration avec une periodicité étable à que début d'exercice. 15 + 1 16 + L'organisation interne du fonctionnement d'une ce ission est laissée à la 1 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		6 +un périmètre d'action précis, et ne peuvent interfé
8 +Toute personne membre de Libre en Communs peut pr oser la création d'une 9 + commission. 10 11 +Toute commission est dirigée par une personne met e de l'association, nommée par 12 + le Conseil d'Administration ou l'Assemblée généra e, sur proposition des membres. 13 + Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 + d'Administration avec une périodicité établie à c que début d'exercice. 15 + 16 + L'organisation interne du fonctionnement d'une co ission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + répondre des actions de la commission devant le		rer entre-elles.
oser la création d'une 0 +commission. 10 +		7 +
0 +commission. 10 + Toute commission est dirigée par une personne men e de l'association, nommée par 12 + le Conseil d'Administration ou l'Assemblée générie, sur proposition des membres. 13 +Cette personne, designée responsable de la comminon, rend compte au Conseil 14 + d'Administration avec une périodicité étable à que début d'exercice. 15 + 16 + L'organisation interne du fonctionnement d'une consistence à la commission est laissée à la 17 +discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		8 +Toute personne membre de Libre en Communs peut prop
10 1 11 +Toute commission est dirigée par une personne mer e de l'association, nommée par 12 +Le Consell d'Administration ou l'Assemblée genérale, sur proposition des membres. 13 +Cette personne, designee responsable de la commision, rend compte au Consell 14 +G'Administration avec une périodicité établie à que début d'exercice. 15 + 16 +L'organisation interne du fonctionnement d'une consission est laissée à la 17 +discretion de ses membres, à condition que la per ne responsable ait capacité 18 +A repondre des actions de la commission devant le		oser la création d'une
11 +Toute commission est dirigée par une personne mer e de l'association, nommée par 12 +le Consell d'Administration ou l'Assemblée genéri e, sur proposition des mebres. 13 +Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 +d'Administration avec une périodicité étable à c que début d'exercice. 15 + 16 +L'organisation interne du fonctionnement d'une c ission est laissée à la 17 +discrétion de ses meebres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 +à répondre des actions de la commission devant le		9 +commission.
e de l'association, nommée par 12 +le Conseil d'Administration ou l'Assemblée généri e, sur proposition des membres. 13 +Cette personne, designée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 +d'Administration avec une périodicité étable à c que debut d'exercice. 15 + 16 +l'organisation interne du fonctionnement d'une cc ission est laissée à la 17 +discrétion de ses membres, à condition que la per mne responsable ait capacité 18 + à repondre des actions de la commission devant le		10 +
12 +le Consell d'Administration ou l'Assemblée génerie, sur proposition des membres. 13 +Cette personne, désignée responsable de la commine, rend compte au Conseil 14 + d'Administration avec une périodicité établie à cu que début d'exercice. 15 + 16 +L'organisation interne du fonctionnement d'une consiste de la la commine de la commine responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		11 +Toute commission est dirigée par une personne membr
e, sur proposition des membres. 13 +Cette personne, désignée responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 +d'Administration avec une periodicité étable à de que début d'exercice. 15 + 16 +L'organisation interne du fonctionnement d'une cc ission est laissée à la 17 +discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		e de l'association, nommée par
- 4 Cette personne, designee responsable de la commi on, rend compte au Conseil 14 + d'Administration avec une périodicité établie à que début d'exercice. 15 + 16 + L'organisation interne du fonctionnement d'une consiste et al. 17 + discretion de ses membres, à condition que la per mne responsable alt capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		12 +le Conseil d'Administration ou l'Assemblée général
on, rend compte au Conseil 4 + d'Administration avec une périodicité établie à c que début d'exercice. 15 + 16 + L'organisation interne du fonctionnement d'une cc ission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		e, sur proposition des membres.
4 'Administration avec une periodicite étable à c que début d'exercice. 15 + 16 + L'organisation interne du fonctionnement d'une cc ission est laissée à la 17 + discretion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 +à repondre des actions de la commission devant le		13 +Cette personne, désignée responsable de la commissi
que début d'exercice. 15 + 16 +L'organisation interne du fonctionnement d'une consistion est laissée à la 17 +discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 +à répondre des actions de la commission devant le		on, rend compte au Conseil
15 + 16 +L'organisation interne du fonctionnement d'une cc ission est laissée à la 17 +discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 +à répondre des actions de la commission devant le		
16 +L'organisation interne du fonctionnement d'une cu ission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nne responsable ait capacité 18 +à répondre des actions de la commission devant lu		
ission est laissée à la 17 + discrétion de ses membres, à condition que la per nner responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant l		
nne responsable ait capacité 18 + à répondre des actions de la commission devant le		
18 +à répondre des actions de la commission devant le		
		The state of the s
19 +l'Assemblée générale.		

Création de l'article XVI (2)



20 +	,
21 +	Nul ne peut diriger plus de trois commissions. Nul
	ne peut être empêché de
22 +	participer à une commission, sauf avis contraire du
	Conseil d'administration.
23 +	,
24 +	Toute commission dispose de moyens de communication
	et de publicité, précisés
25 +	dans le règlement intérieur et dont l'organisation
	et la modération incomberont
26 +	à la personne responsable de la commission.
27 +	
28 +	Toute commission peut, si nécessaire, présenter une
	feuille de route lors de
29 +	l'Assemblée générale annuelle pour approbation préa
	lable, constituant adoption
30 +	des dispositions qu'elle contient par l'Assemblée.
	Cette feuille de route ne
31 +	peut être valable que si ses dispositions :
32 +	•
33 +	- respectent la législation en vigueur ;
34 +	- sont conformes aux présents statuts ;
35 +	- n'impliquent pas de modification statutaire ;
	n'impliquent pas la dissolution de l'association.
37 🕂	
38 +	Dans le cas où une disposition de la feuille de rou
	te n'aurait un effet
39 +	que lors d'un exercice ultérieur ou qu'elle engager
	ait politiquement ou
40 +	financièrement l'association, cette disposition dev
	ra à nouveau être approuvée
41 +	par l'Assemblée générale, ou par le moyen d'une vot
	ation, avant son exécution
42 +	effective.

Création de l'article XVI (3)



```
43 + Toute commission présente l'état de son action lors du rapport annuel du Conseil
45 + d'administration.
46 +
```

Création de l'article XVII



0 -0,0 +1,49 00	
	1 +# Article XVII - Projets de Libre en Communs
	2 +
	3 +Les membres de Libre en Communs ont la capacité de réaliser des projets au sein
	4 +de l'association. Ces projets sont définis par un om et un objectif créatif,
	5 +artistique ou technique concret et précis en lien vec les buts de
	6 +Libre en Communs. Un projet ne peut avoir pour ob ctif la réalisation d'un
	7 +aspect de l'activité de l'association.
	8 +
	9 +Un projet ne constitue pas une commission. Toute pronne membre de Libre en
	10 Communs peut créer un projet en son sein, devenant
	mainteneuse du projet à effet
	11 +immédiat. L'organisation interne d'un projet est issée à la discrétion des
	12 +personnes le maintenant, dans le respect des prése ts statuts.
	13 +
	14 +Toute personne membre de Libre en Communs est libre de participer à un projet,
	15 + sauf décision motivée de la personne maintenant le projet.
	16 +
	17 + Tout projet peut autoriser des personnes non membi s à participer à sa
	18 +réalisation, dans le respect des présents statuts

Création de l'article XVII (2)



- 20 +Tout projet dispose de moyens de communication et d
 e publicité, précisés
 21 +dans le réalement intérieur et dont l'organisation
 - et la modération incombera à
- 22 +la ou les personnes en charge du projet.
- 23 +
- 24 +Tout projet bénéficie de façon égale de l'infrastru cture de Libre en Communs,
- 25 +dans les conditions précisées par le règlement inté rieur, pour son organisation
- 26 et sa réalisation.
- 27 +
- 28 +Tout projet présente l'état de son action lors du r apport annuel du
- +Conseil d'administration.
- 0 +
- 31 +On désigne par projet interne tout projet pour lequ el Libre en Communs s'est vue
- 32 +assigner des droits d'auteur, dans le respect de la législation en vigueur et
- 33 + sans toutefois priver leurs autrices et auteurs de leurs droits respectifs. La
- teurs droits respectifs. La

 4 +qualité de projet interne est décidée par l'Assembl
 ée générale.
- 35 +Les autres projets sont les projets externes.
- 36 +
- 37 +Tout projet interne bénéficie d'un budget décidé pa r le Conseil
- 38 +d'administration en début d'exercice ou l'Assemblée générale, à la condition
- 39 +de rendre compte de l'utilisation de celui-ci annue llement dans son rapport.
- 41 + Tout projet interne est représenté en Justice par
- 42 +Libre en Communs.

Création de l'article XVII (3)



le. + +L'hébergement des projets externes au sein de l'inf rastructure de +Libre en Communs fera l'objet d'une convention d'hé
+Libre en Communs fera l'objet d'une convention d'hé bergement. +

Création de l'article XVIII



0 -0,0 +1,43 00	
	1 +# Article XVIII - Voies de recours
	2 +
	3 +Les décisions de l'Assemblée générale sont souveraines et ne peuvent être
	4 +contestées que si elles violent les présents statut s.
	5 +
	6 +Toute décision du Conseil d'administration peut êtr e contestée en ce qu'elle
	7 +violerait les présents statuts ou une décision de l 'Assemblée générale ou le
	8 +règlement intérieur.
	9 +
	10 +Toute décision d'une commission peut être contestée en ce qu'elle violerait les
	11 +présents statuts, une décision de l'Assemblée génér ale ou une décision du
	12 +Conseil d'administration, ou encore le règlement ir térieur.
	13 +
	14 +La validité du tout scrutin peut être contestée.
	15 +
	16 +Tout recours sera suspensif si la décision contesté e est difficilement
	17 +réversible ou irréversible.

Création de l'article XVIII (2)



18 +	,
19 +	-Tout recours sera traité selon une procédure unique
	t control of the cont
20 +	
21 4	- la contestation devra être adressée au Conseil d'
	administration dans un délai
22 4	d'un mois après la décision ou le scrutin qui conce
	rne le recours ;
23 4	- le Conseil d'administration disposera d'un mois p
	our consulter l'éventuelle
24 +	commission concernée par la décision ou le scrutin,
	laquelle rendra un avis sur
25 4	le recours ;
26 +	- le Conseil d'administration rendra son avis sur l
	a contestation dans un délai
27 4	de deux mois ;
28 4	- la personne à l'origine du recours pourra accepte
	r l'avis, mettant fin à la
29 4	procédure, ou bien le refuser ;
39 4	en cas de refus, le Conseil d'administration et l
	a personne à l'origine du
31 +	recours conviendront dans un délai d'un mois d'une
	personne médiatrice
32 +	extérieure au litige, nécessairement membre de l'as
	sociation ;
33 4	la personne médiatrice disposera d'un délai d'un
	mois pour rendre son avis à
34	l'ensemble des membres ;
35 4	- en cas d'impossibilité avérée de trouver une pers
	onne médiatrice dans le délai
36 4	imparti, le Conseil d'administration rendra lui-mêm
	e son avis détaillé à
	el'ensemble des membres ;
38 +	la personne à l'origine du recours sera invitée à
	s'exprimer devant
39 +	-l'ensemble des membres, dans le même temps que l'av
	is de la personne médiatrice
	ou du Conseil d'administration ;
41 4	l'ensemble des membres tranchera ainsi, en dernie
	r recours, lors d'une
42 4	Assemblée générale ou par le moyen d'une votation.





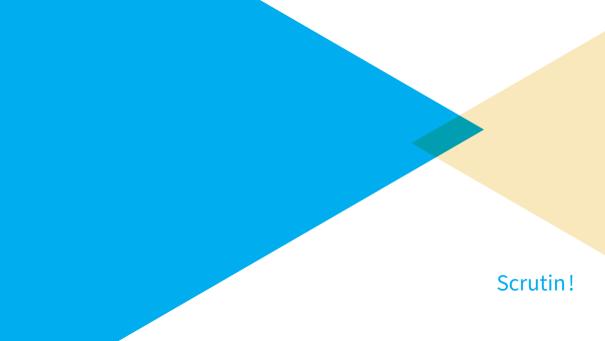
	0 -1,4 +1,4 00		
1	-# Article XV − Dissolution de l'association	1	+# Article XIX - Dissolution de l'association
2		2	
3	La dissolution peut être délibérée en Assemblée gén érale (ordinaire ou		La dissolution peut être délibérée en Assemblée gén érale (ordinaire ou
4	extraordinaire), si figurant à l'ordre du jour et a vec la nécessité d'un quorum	4	extraordinaire), si figurant à l'ordre du jour et a vec la nécessité d'un quorum



Candidatures



- ► Julian Barathieu (julian)
- Adrien Bourmault (neox)
- Odile Bénassy (odile)
- David Lecompte (Avron)
- Cyrille Louarn (echolib)
- Claudia Ma (claudia)
- Jean Sirmai (jean)



Scrutin



C'est le moment de voter sur place (et la fin du vote en ligne).

Merci et happy hacking!



